



SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC

Bâtiment de l'Horloge, 7 Place de la Paix - 15000 AURILLAC
Tél.: 04 71 64 03 35 / Mèl: snu15@snuipp.fr
Site: <http://15.snuipp.fr>

Dispensé de timbrage Aurillac CC



Le Bulletin Syndical



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 14/06/2012

SNUipp-FSU 15

Numéro 76 juin 2012

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

J'adhère dès maintenant au SNUipp-FSU 15 ! Pour l'année scolaire 2012-2013 !

NOM: _____ Prénom : _____
 Adresse: _____
 Tél. Fixe / Mobile : _____ / _____
 E-mail : _____

Année de sortie IUFM : _____
 Affectation : _____
 Corps (retraité, stagiaire, Instit., PE, PE-HC, AVS, EVS, etc.) : _____
 Échelon : _____
 Temps partiel : _____

MODE DE REGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ (voir tableau ci-dessous)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp-FSU 15 datés du jour de l'émission des chèques
- Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB)

Je coche pour une « tacite reconduction » pour reconduire automatiquement mon adhésion



Autorisation de prélèvement

| TITULAIRE DU COMPTE | | ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER | |
|-------------------------|---------|---|--------|
| NOM: | PRENOM: | NOM DE L'ETABLISSEMENT: | |
| ADRESSE: | | ADRESSE: | |
| CODE POSTAL: | VILLE: | CODE POSTAL: | VILLE: |
| COMPTE A DEBITER | | DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE | |
| CODE ETABLISSEMENT | | A _____ le _____ | |
| CODE GUICHET | | Signature: | |
| N° COMPTE | | | |
| CLE | | | |

Le prélèvement automatique s'effectue en 10 fois de novembre à juin - dernier délai pour ce mode de règlement : 15 octobre 2012

Organisme créancier

SNUipp-FSU 15
Bâtiment de l'horloge
7 Place de la Paix
15000 AURILLAC

N° NATIONAL D'EMETTEUR
412 457

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la commission nationale informatique et libertés.

| | INSTITUTEUR | | PE | | PE Hors Classe | |
|------------|-------------|-----------|------------|-----------|----------------|-----------|
| | Cotisation | Coût réel | Cotisation | Coût réel | Cotisation | Coût réel |
| Échelon 1 | | | | | 148,51 | 49,01 |
| Échelon 2 | | | 112,92 | 37,26 | 167,94 | 55,42 |
| Échelon 3 | | | 118,31 | 39,04 | 180,20 | 59,47 |
| Échelon 4 | 112,03 | 36,97 | 124,88 | 41,21 | 192,46 | 63,51 |
| Échelon 5 | 115,02 | 37,96 | 131,46 | 43,38 | 208,31 | 68,74 |
| Échelon 6 | 117,11 | 38,65 | 139,83 | 46,14 | 222,06 | 73,28 |
| Échelon 7 | 120,10 | 39,63 | 148,51 | 49,01 | 234,62 | 77,42 |
| Échelon 8 | 126,08 | 41,61 | 159,27 | 52,56 | | |
| Échelon 9 | 132,36 | 43,68 | 170,03 | 56,11 | | |
| Échelon 10 | 140,73 | 46,44 | 183,49 | 60,55 | | |
| Échelon 11 | 154,49 | 50,98 | 197,24 | 65,09 | | |

- **66 %** de la cotisation est déductible des impôts

- Si vous n'êtes pas imposable, la cotisation est de **76,50€** (part nationale) *

* fournir une copie de l'avis d'imposition

Autres montants :
Master / AVS / EVS : 34 €
Temps partiel au prorata de la quotité (minimum 76,50 €)
Dispo, Congé parental : 76,50 €
Congé de formation : 85% de la cotisation

RETRAITES (selon revenus nets par mois)

Moins de 1000€ : **76,50 €**

Entre 1001€ et 1400€ : **98€**

+ de 1400€ : **108€**

AUTRES FONCTIONS : Supplément à ajouter à la cotisation

Spécialisés : + 7€
 Directeur d'école : 2 à 4 classes + 4€ / 5 à 9 classes + 8€ / 10 classes et plus + 11€
 Directeur EREA : + 34€
 Directeur SEGPA : + 14 €

J'adhère dès maintenant au SNUipp-FSU 15 ! Pour l'année scolaire 2012-2013 !

A l'école, on admet les différences,
pas les inégalités.
Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Je demande au SNUipp Cantal de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-15.

"Le Bulletin Syndical" SNUipp-FSU 15 Bâtiment de l'Horloge 7 Place de la Paix 15 000 Aurillac Tél : 04 71 64 03 35 — Site : <http://15.snuipp.fr>

Edito

« Le changement c'est maintenant ! » ??... Pas vraiment.

Si l'élection du nouveau Président de la République semble correspondre aux suffrages d'une grande partie de la profession (Cf. sondage Harris Interactive, voir p7), dans les cours d'écoles, l'heure n'est pas à l'euphorie. Sans boudier notre plaisir de voir partir le sortant, personne n'est dupe quant aux actions et issues à venir. La première mise en œuvre phare en témoigne : 1000 postes en plus, c'est toujours 13000 postes en moins. Nécessité donc pour le nouveau ministre de prioriser les dotations : rural vs urbain, éducation prioritaire, RASED, etc. Le chantier pharaonique de la reconstruction nous invite à continuer à prendre notre mal en patience. Les difficultés demeureront encore, qui plus est si le nouveau gouvernement ne parvient à s'affranchir des menaces européennes sur la gestion de la dette publique et des injonctions unilatérales sur la maîtrise des dépenses.

Mais en finir avec 5 ans de Sarkozy, et au-delà 10 ans de droite, c'est en finir avec le mépris de l'école et de ses enseignants, c'est en finir avec la gestion managériale à marche forcée, c'est en finir avec des réformes ne répondant qu'à des critères idéologiques et comptables, imposées sans concertation et sans le moindre effort d'analyse et de réflexion.

Car pour le SNUipp et la FSU, les choses sont claires. La 1^{ère} étape doit être la restitution des postes perdus. La 2^{ème}, à travers la conférence sociale du mois de juillet et la préparation de la loi d'orientation à venir pour « refonder l'école », le gouvernement devra proposer des mesures concernant l'emploi public et privé, le pouvoir d'achat et le réinvestissement dans les services publics. Dans l'éducation, il s'agira de veiller à ce que soient mises au rebus toutes les dérives engagées précédemment : AP, Socle Commun (programmes, LPC), fichage, folie évaluative, dénigrement de l'école maternelle, anéantissement des RASED, de la formation initiale et continue, la précarisation des personnels, etc.

Ce sera tout l'enjeu de notre mobilisation collective dès la rentrée. Une grande partie de la « refondation » passera par la réforme des rythmes scolaires. Toute évolution doit rimer avec amélioration. Amélioration de nos conditions de travail et d'enseignement en figure de proue. Tout doit aussi être mis sur la table. Le dossier devra prendre en compte les conditions et le temps de travail des enseignants et celui des élèves, en veillant à ce que l'un ne prenne pas le pas sur l'autre. Soyons vigilants!

Notre mobilisation doit être collective. Cela passera par le débat des équipes sur les consignes syndicales, et le tableau de suivi à renvoyer au plus tôt aux organisations syndicales. Cela passera également par une syndicalisation massive, seule façon de donner au syndicat les moyens de cette lutte.

Emeric BURNOUF,

Co-Secrétaire Départemental SNUipp-FSU 15

Cantal :

Carte scolaire : le bilan des 5 années Sarkozy.
Faisons nous entendre PAGES 2 et 3
CHS-CT : Comité d'hygiène de sécurité et de condition de travail PAGE 6

Le métier :

Socle commun ou culture commune : pas la même chose PAGES 4 et 5
National :
Vote aux présidentielles selon la proximité syndicale PAGE 7



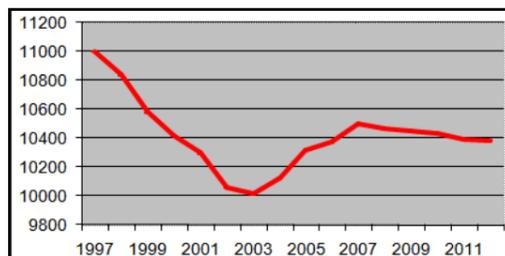
Carte scolaire : le bilan des cinq années Sarkozy

Cantal

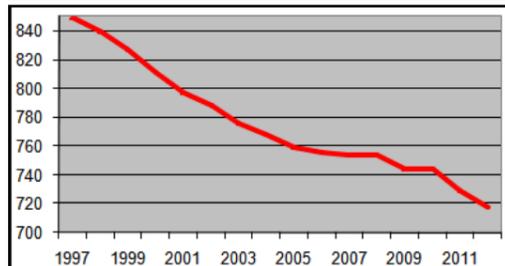


-> **36 postes supprimés**
 -> **11 écoles fermées** : St-Christophe les Gorges, Ferrières, St-Bonnet de Condat, Brezons, Cézens, St-Etienne de Chomeil, Clavières, Mouret, St-Pierre, Narnhac, Montboudif après le Falgoux en 2007.
 -> **lessive historique sur tous les types de postes** : RASED, remplaçants, LV, directions, adjoints, formateurs, TICE, EMALA...

| Rentrée | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Effectif élèves | 10466 | 10450 | 10436 | 10393 | 10385 |
| ETP enseignants | 754 | 744 | 744 | 729 | 718 |
| Mesures de carte scolaire | 0 | -10 | 0 | -15 | -11 |



Elèves



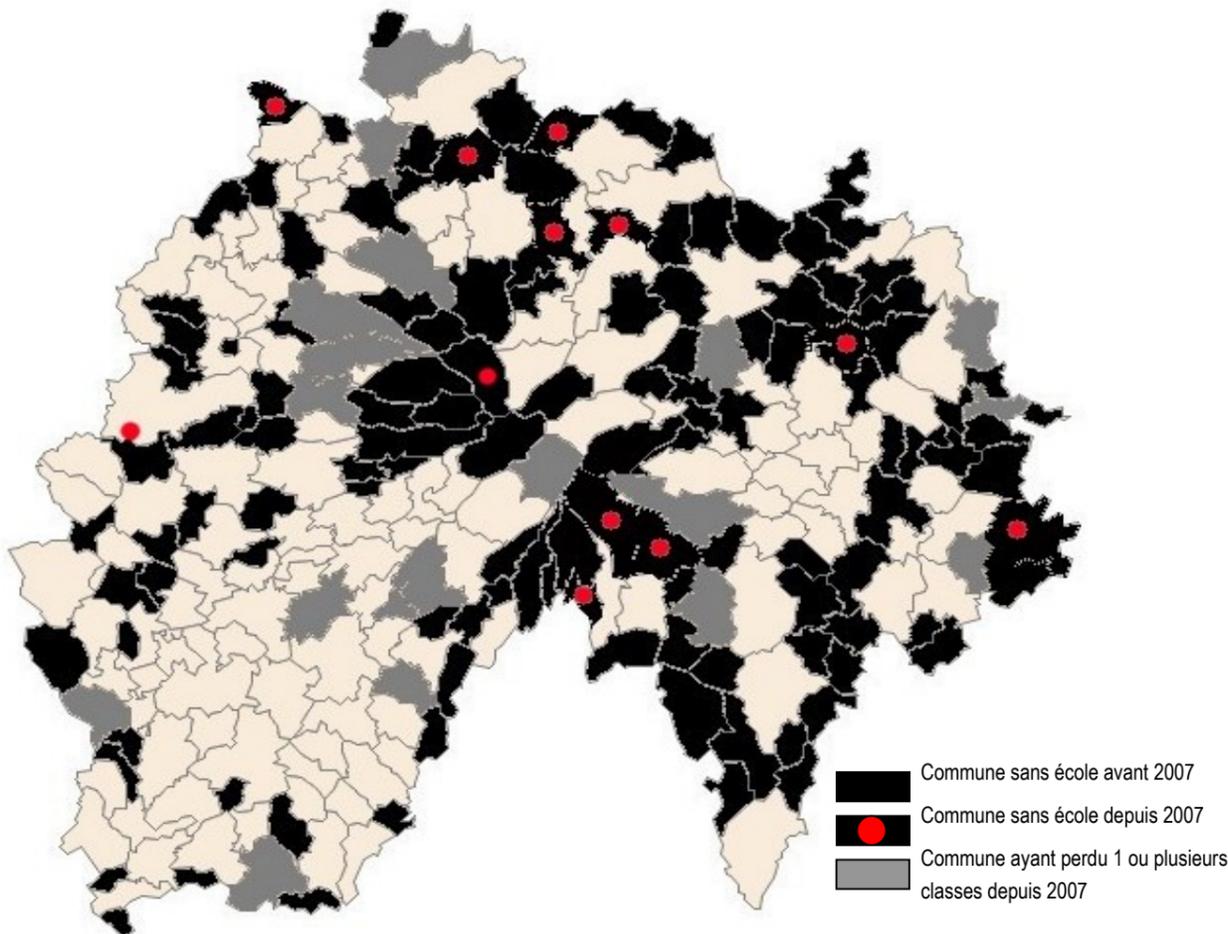
ETP Enseignants

National



-> **80 000 postes supprimés**
 -> **1/3 des RASED supprimé**
 -> **taux d'encadrement le plus faible des pays de l'OCDE**

Conséquences des mesures de carte scolaire dans le département du Cantal (2007-2012)



■ Commune sans école avant 2007
 ● Commune sans école depuis 2007
 ■ Commune ayant perdu 1 ou plusieurs classes depuis 2007



Sondage Jour du vote : Vote au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 selon la proximité syndicale

| | TOTAL | ST Proche d'au moins un syndicat | ST Proche d'au moins un syndicat de salariés | CGT | CFDT | FO | CTFC | CFE-CGC | UNSA | Sud - Solidaires | FSU (*) | ST Proche d'au moins un syndicat patronal (MEDEF - CGPME) | Proche d'aucun syndicat |
|--|-------|----------------------------------|--|-----|------|-----|------|---------|------|------------------|---------|---|-------------------------|
| Vote au premier tour de l'élection présidentielle | | | | | | | | | | | | | |
| Nathalie Arthaud | 0,6% | 1% | 1% | 1% | 2% | 2% | - | - | - | 1% | - | - | - |
| Philippe Poutou | 1,3% | 2% | 2% | 1% | - | 6% | 1% | - | - | 8% | - | - | 1% |
| Jean-Luc Mélenchon | 11% | 18% | 19% | 39% | 6% | 13% | 4% | 2% | 14% | 39% | 31% | 1% | 7% |
| François Hollande | 28,7% | 40% | 43% | 44% | 56% | 28% | 20% | 24% | 49% | 35% | 61% | 1% | 23% |
| Eva Joly | 2,2% | 3% | 3% | 2% | 3% | 3% | 3% | 1% | 6% | 8% | 1% | - | 2% |
| François Bayrou | 8,8% | 5% | 5% | 2% | 4% | 5% | 15% | 9% | 5% | 5% | 3% | 13% | 11% |
| Nicolas Sarkozy | 26,9% | 17% | 14% | 1% | 15% | 15% | 42% | 53% | 10% | - | 1% | 74% | 32% |
| Nicolas Dupont-Aignan | 1,7% | 2% | 1% | 1% | 2% | 3% | - | - | - | - | - | 3% | 2% |
| Jacques Cheminade | 0,3% | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Marine Le Pen | 18,5% | 12% | 12% | 9% | 12% | 25% | 15% | 11% | 16% | 4% | 3% | 8% | 22% |

Les chiffres sur fond vert sont ceux qui apparaissent le plus significativement au dessus du chiffre auprès de l'ensemble de la population interrogée tandis que les chiffres sur fond orange sont ceux qui apparaissent le plus significativement en-dessous.

Enquête réalisée en ligne dimanche 22 avril 2012 en journée auprès de 2935 inscrits sur les listes électorales, issus d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus par Harris Interactive.

Résultats complets : <http://www.harrisinteractive.fr/news/2012/23042012.asp>

Dédicace

à ceux qui, pendant les années Sarkozy

- ont abusé du jargon pédagogique pour justifier l'aggravation des conditions de travail,
- ont jugé bon pour leur carrière d'expliquer et de justifier des politiques néfastes,
- n'ont pas hésité à menacer et à sanctionner,
- ont mis en avant sans cesse notre conscience professionnelle pour palier les manques de moyens,
- ont défendu l'idée qu'il fallait vérifier le profil et le mérite des enseignants lors des affectations et des promotions
- ont nié le paritarisme et la représentation des personnels,
- ont passé leur temps à évaluer, à diagnostiquer, à classer plutôt qu'à apporter des solutions et de la confiance.

Les élèves et les enseignants des écoles publiques du Cantal ne leur disent pas merci.



Comité d'Hygiène et de Sécurité et de condition de travail : un enjeu pour toute la profession

Le premier Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du Cantal a été mis en place jeudi 7 juin. Cette nouvelle instance se substitue au Comité Hygiène et Sécurité qui existait précédemment.

Attention, il ne s'agit pas d'une simple extension du sigle, mais de profonds changements dans sa manière de fonctionner et dans l'étendue de son champ d'action.

Nous n'avons pas, dans l'Education nationale, l'habitude de nous soucier de nos conditions de travail et de l'hygiène et la sécurité dans les écoles. Peu exposés aux risques industriels, nous n'en sommes pas moins, comme tout salarié, exposés à des risques spécifiques.

Dans leur travail, de nombreux collègues connaissent des difficultés liées à des conditions d'exercice qui se sont dégradées ces dernières années :

- Allongement de la période de travail (passage de 55 à 62 ans de l'âge de départ à la retraite)
- Trajets domicile-travail qui ne cessent de s'allonger
- Evolution de nos métiers (évaluation permanente, commandes ministérielles toujours plus difficiles à concilier avec notre déontologie),
- Situation sociale aggravée des populations scolaires dont nous avons la charge,
- Credo du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite qui a dégradé les conditions d'exercice au quotidien : remplacements assurés dans de moins bonnes conditions, affaiblissement de la réponse donnée à la difficulté scolaire (diminution des Rased),
- augmentation des dispositifs chronophages, postes fractionnés sur plusieurs écoles ou établissements, mise en concurrence des collègues au sein d'une même équipe dans le secondaire pour les gestions de carrière...
- Attaques répétées contre nos compétences disciplinaires et la pression sociale accentuée sur l'école chargée de réparer tous les maux de la société.
- Gestion « managériale » qui fait les dégâts que l'on sait dans les services publics qui en ont fait l'expérience (La Poste, la SNCF, France Telecom, l'hôpital, etc...)

Tous ces facteurs ne font qu'augmenter la fragilité de l'ensemble de la profession et entraînent l'augmentation des risques psycho-sociaux ou musculo-squelettiques.

Le CHSCT, comme son nom l'indique, **est consulté sur toutes les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des personnels.**

En particulier :

- ▶ leur santé physique
- ▶ leur santé mentale : stress, agressions, harcèlement, adéquation du poste de travail...
- ▶ leur environnement de travail : aménagement des locaux, organisation, rythmes...

Il veille à faire respecter les prescriptions légales en ces matières.

Il procède à une enquête à la survenue de chaque accident de service, maladie professionnelle, d'exercice du droit de retrait.

Bien que présidé par le DASEN, **le CHS-CT n'est pas paritaire** : seuls votent les représentants du personnel. Des experts membres de droit ou invités (médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, assistante sociale des personnels et conseiller académique de prévention, conseillère technique départementale) assistent aux réunions.

7 représentants du personnel siègent au CHS-CT : 4 FSU, 2 UNSA, 1 CGT. Michel Marche assurera les fonctions de secrétaire. Ce secrétaire a pour mission de contribuer au bon fonctionnement de l'instance. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration. Il aide aussi à la collecte d'informations auprès des collègues et à leur transmission.

Nous vous invitons à prendre contact avec lui par mail : michel.marche@ac-clermont.fr

De nouvelles fonctions donc, qui nous rapprochent de ce qui existe en matière d'hygiène et sécurité dans le code du travail.

Lors de la réunion du 7 juin, la FSU a une nouvelle fois regretté que le manque de moyens ne permette pas d'assurer au moins l'obligation légale qu'est la visite médicale de l'ensemble des personnels tous les 5 ans. (2 médecins de prévention dans l'Académie pour 7 postes!)

Se disant attaché à cette nouvelle instance, le DASEN reconnaît que les moyens sont limités. « Il faut garder le sens du réalisme et de la mesure. ».

Il est une nouvelle fois demandé aux personnels et à leurs représentants de remplir des missions de plus en plus lourdes avec toujours moins de moyens.

Des priorités départementales ont été dégagées :

Elaboration du document unique : celui-ci, obligatoire depuis 2001 (!), doit recenser les risques auxquels sont soumis les agents. Pour les écoles primaires, les conseillers pédagogiques EPS se sont vu confier la mission d'assistant de prévention. Ils pourront aider à sa rédaction. Dans un premier temps, un groupe de travail devra définir une méthodologie.

Actions Prévention Aide Suivi (partenariat MEN-MGEN) : Reconduction de l'action « gestion des conflits » sur le temps des animations pédagogiques sur le bassin d'Aurillac en 2013. L'an dernier, une soixantaine de collègues y avaient participé à Mauriac.

Améliorer la communication et l'information entre l'administration et les personnels pour toutes les questions de la compétence du CHS-CT. L'administration devrait mettre à la disposition de chaque école la liste des membres du CHS-CT avec leur adresse mail académique. Chacun d'eux est tenu à un devoir de réserve.

Vos représentants FSU au CHS-CT Départemental : Gérard Larauflie-Denis Loubière-Michel Marche-Nathalie Moncanis



Le dossier « carte scolaire » à nouveau sur la table : faisons nous entendre!

Vincent Peillon a précisé où iront les 1000 postes créés à la prochaine rentrée.

Le SNUipp, dans la FSU, compte bien profiter de la fenêtre ouverte par le ministre pour :

"La grande section, le CP, le CE1. C'est là qu'on va mettre 1 000 postes". "Toutes les académies bénéficieront de créations de postes. Les académies où l'héritage laissé par la droite est le plus critique en recevront plus que d'autres". Les affectations se feront en priorité dans "une dizaine de départements, des territoires ruraux qui sont aujourd'hui en difficulté, des élèves qui sont eux-mêmes en difficulté et qui ont besoin d'être accompagnés".

- **exiger la restitution des postes supprimés ces 5 dernières années (40 postes pour le Cantal)**
- **porter à la connaissance de notre hiérarchie et des instances préfectorales les besoins remontés par les écoles.**

La FSU s'est adressée aux autres organisations départementales pour discuter de la manière de saisir cette opportunité.

On y voit plus clair. 90 départements ne seront pas ou très peu couverts.

Faites remonter vos besoins !

1. **Exigeons la restitution des 40 postes volés à l'école publique cantalienne ces 5 dernières années,**
2. **Portons à la connaissance de nos décideurs les besoins remontés par les écoles**

Vincent Peillon présente ces 1000 créations comme "une mesure de réparation". Effectivement, nous passons de 14000 suppressions à ...13000 ! Réparation ou saignée ?

Le SNUipp-FSU 15 avait demandé au printemps au préfet et au DASEN le réexamen des mesures de carte scolaire pour le Cantal. Maintenant, le dossier "carte scolaire" est à nouveau sur la table.



Les besoins sont conséquents.

Les écoles de St-Flour Besserette, St-Cernin, Naucelles, Ytrac, Maurs, Riom, Boisset nous ont déjà alertés sur leur situation "tendue".

L'étape préalable à cette action est **la constitution d'un inventaire des besoins** d'après les remontées du terrain.

Communiquez-nous vos besoins d'ouverture.

TRISTE PRINTEMPS

Notre ami et collègue retraité Alain Bouyge est décédé brutalement au mois de mai lors d'une randonnée qu'il avait organisée avec ses amis retraités.

Nous perdons avec lui un ami, souriant et généreux, vivant sa retraite joyeusement entre le jardin, les randonnées, les voyages et ses petits enfants.

Nos sincères condoléances sont adressées à Martine et à ses enfants.

Paul Resche vient de nous quitter discrètement. Militant de terrain, il avait dans sa vie active au SNI-PEGC à l'époque en tant que militant de secteur pris une part active sur le terrain passant d'école en école soutenir les collègues dans des mouvements de grève où il fallait tenir bon. Retraité, il restait attentif aux moyens de l'école publique d'abord comme DDEN puis comme Maire Adjoint aux écoles à Massiac. Nous saluons ici sa mémoire

Directeur de la publication : M. MARCHE
ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :
SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 35



Socle commun ou culture commune : pas la même chose !

L'idée d'un socle commun à tous les élèves sortant de la scolarité obligatoire peut apparaître au premier abord judicieuse et appropriée à ce que nous constatons dans nos classes au quotidien. Cependant, il nous semble important de le replacer dans son contexte.

Rapport Thélot

Ce rapport est celui, entre autres, qui introduit la notion de socle commun. Il y est dit en préambule au chapitre consacré à celui-ci: "Les enfants sont différents dans leurs talents, leurs capacités, le rythme de leur progression, les ressorts de leur motivation" puis plus loin "il faut promouvoir une pluralité d'excellences, permettre à chacun de parvenir à l'excellence de sa voie".

Cette vision ne peut pas nous convenir car elle masque la réalité : que les inégalités sont majoritairement construites socialement. Même, elle les entérine et les perpétue.

Nouvelle loi d'orientation pour l'école

La philosophie est celle, au nom de l'égalité des chances, de la « valorisation des talents et compétences de chaque élève » avec un objectif affiché, celui de l'individualisation des parcours.

L'objectif donné au système éducatif par cette loi d'orientation n'est plus de combattre les inégalités par la promotion collective mais plutôt de pacifier les différences scolaires en aménageant les parcours des plus faibles et en "récompensant" les plus méritants.

En effet les disparités de rythmes, d'apprentissages seraient dues aux aptitudes, aux intérêts de chaque élève. Et donc les différences entre les élèves ne peuvent être prises en compte que par une adaptation à chacun. L'école, pour assurer l'égalité des chances n'aurait qu'à s'adapter à ces différences.

Mise en place de nouveaux programmes

Ces programmes sont marqués par une vision de l'apprentissage qui est celle de l'empilement des savoirs. D'ailleurs, comment prendre le temps de la construction quand les objectifs sont si nombreux à atteindre!

Ces mêmes programmes ont laissé encore un peu plus les enseignants seuls face aux difficultés de leurs élèves puisqu'au lieu de les aider dans leur pédagogie, dans leur pratique, ils les ont culpabilisés (je suis un mauvais enseignant, je n'ai pas fini le programme, j'ai 5 élèves dans ma classe de CE1 qui ne comprennent pas la soustraction à retenue...).

Contexte budgétaire

66000 postes d'enseignants supprimés depuis 5 ans, RASED disséminés, crédits pédagogiques quasi-disparus, formations initiale et continue quasi-inexistantes...

Sans aborder précisément son contenu, le socle commun, tel qu'il existe et dans le contexte cité ci-dessus, ne peut pas nous convenir, car ici nous ne parlons pas de base commune en tant qu'indispensables que devrait apporter le système éducatif pour former de futurs citoyens en capacité de penser de manière critique, de se former tout au long de leur vie, de s'adapter aux changements de notre monde, de plus en plus rapides.

Oui, le SNUipp-FSU doit s'interroger sur ces indispensables mais sans simplisme car l'apprentissage est un processus complexe et "les aptitudes, les rythmes d'apprentissage ne sont pas des données individuelles, naturelles mais le résultat de constructions sociales et scolaires." (Jean-Yves Rochex).

Dossier réalisé par Céline POTVIN, Charlotte BŒUF et Sabine MAZARS (SNU92)

LE SOCLE COMMUN : DE QUELLE RÉUSSITE PARLE-T-ON ?

Le socle commun a été mis en place avec la loi d'Orientation et de Programmation de 2005. C'est un socle de "connaissances et compétences" à acquérir dès l'école élémentaire jusqu'à la fin du collège, l'objectif étant de "réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen".

Acquérir ce socle commun serait donc aux yeux de notre ancien ministre, le gage d'une réussite scolaire pour tous. Mais réussir sa vie d'enfant et d'élève, c'est bien plus que cela.

En quoi les connaissances et compétences exigées dans le socle sont loin d'une Ecole Républicaine digne de ce nom?

Quelles connaissances sont exigibles dans ce socle?

Lire, écrire, compter, quelques données en histoire... sont des ambitions bien faibles, l'équivalent d'un "SMIC culturel", selon C. Passerieux, membre du GFEN.

La réussite d'un élève ne passe pas simplement par un capital de connaissances savantes. Réussir c'est aussi avoir un bon rapport au savoir, pouvoir entrer assuré, rassuré dans chaque apprentissage.

Aucune mention de cela dans le socle commun, aucune avancée dans ces domaines et même pire, destruction de ce qui pouvait contribuer à cette réussite : RASED, maîtres sur-numéraires, effectifs d'élèves plus bas...

De plus, se limiter à proposer, évaluer, valider des savoirs strictement savants peut s'avérer très pernicieux : certains enfants arrivent à l'école avec des préalables propices à l'acquisition de connaissances savantes.

Il ne reste alors plus qu'à enclencher le processus d'apprentissage pour engranger la réussite scolaire. D'autres enfants, à l'inverse, n'ont pas ces préalables en arrivant à l'école.

En exigeant simplement l'acquisition de ces connaissances on ne fait donc que creuser un écart, déjà existant, entre les enfants. On est alors bien loin de la réussite de tous.



Quand on voit à quoi sont réduits les savoirs exigibles du socle, on ne peut que s'interroger sur les compétences de ce même socle.

De quelles compétences parle-t-on ?

A la différence des savoirs, nous avons affaire à une définition fourre-tout. La compétence est définie dans le socle comme un ensemble de "connaissances, capacités et attitudes".

De nombreuses compétences sont liées à la socialisation de l'élève dès le CE1 : "accueil et prise de congé", "conscience de la dignité de la personne humaine et savoir en tirer les conséquences au quotidien" (en CM2) et jusqu'au collège: « identifier ses points forts et ses points faibles », « se familiariser avec les entreprises, les métiers de secteur... et de niveaux de qualification variée ».

La réussite scolaire passe donc par une "socialisation" de plus en plus accrue de l'élève. Certes le domaine du vivre ensemble fait partie de la réussite scolaire, mais il est dorénavant poussé à son paroxysme en exigeant des savoir-être au même titre que des savoir-faire. Or, le savoir-être est en construction permanente, donc difficile à évaluer.

L'exigence de ce type de compétences est à rapprocher d'une vision instrumentaliste de l'École qui donne à l'élève pour horizon "l'employabilité, la professionnalisation ou la qualification" précise le philosophe et professeur Normand Baillargeon auteur de « L'Education », Garnier Flammarion, 2011.

La réussite scolaire se résume donc maintenant à une vision bien réductrice du Savoir et à des « compétences » pour beaucoup utilitaristes.

CULTURE COMMUNE : OUI MAIS COMMENT ?

Afin de permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, l'école doit prendre en compte la diversité des rapports au savoir et s'ouvrir à tous les modes d'appréhension et de compréhension du monde. La culture commune, est, certes, une noble idée, mais dans le concret d'une classe, comment la mettre en pratique ?

Tout d'abord, la culture commune signifie la mise en lien des divers apprentissages, contrairement au socle commun qui isole chaque compétence indépendamment les unes des autres et d'un ensemble cohérent sur lequel l'élève peut s'appuyer. Or, nous savons bien que nos élèves les plus en difficulté butent justement sur ce point : mettre en lien leurs différentes connaissances et compétences, se les réapproprier pour les transposer dans des situations nouvelles, des domaines différents. Le morcelage des apprentissages, prôné par le socle commun et ses différents outils (en particulier le livret de compétences), crée davantage d'échec scolaire pour les élèves les plus en difficulté, et les décourage donc peu à peu de tenter de faire ces liens.

C'est donc bien à nous, enseignants, via la culture commune et l'entrée par des voies différentes dans les divers apprentissages, de faire apparaître ces liens et ces transpositions. Il nous est parfois indispensable d'utiliser des « stratégies de contournement » pour donner à nos élèves les plus réticents l'envie d'apprendre. Pour cela, il faut que les apprentissages aient un sens, qu'ils aient un but à atteindre pour qu'ils veuillent s'en donner les moyens.

D'ailleurs, acquérir un savoir ne se décrète pas, et ce n'est pas la seule transmission verticale qui peut permettre un apprentissage durable, en particulier pour les élèves les plus fragiles. Un savoir se construit, en coopération et parfois en confrontation avec ses pairs, l'enseignant... Ce n'est qu'en faisant entrer les élèves en réflexion, en les mettant face à des situations problèmes, que l'on peut leur permettre de réellement construire des apprentissages durables, avec évidemment le soutien et l'étayage de l'enseignant.

A travers le socle commun, c'est tout une conception de la réussite, des savoirs, de l'apprentissage et des finalités de l'école qui est en jeu.

Nous nous devons de nous questionner sur l'école que nous souhaitons mettre en place pour nos élèves, futurs citoyens.

Le SNUipp-FSU porte une autre vision de l'école et des objectifs qu'elle doit se donner. Il nous semble qu'elle doit être émancipatrice pour tous les élèves et ainsi apporter toutes les bases indispensables afin que chaque jeune reçoive une formation lui permettant d'être un citoyen à part entière, acteur de sa vie tant professionnelle que personnelle. Le défi est immense et le projet en construction. Il y a matière à débattre sur les moyens pour y arriver, en terme financier mais aussi en terme de contenus d'enseignement et de pratiques professionnelles.



L'école doit également former les élèves à développer leur esprit critique. Pour cela, il est nécessaire de travailler l'ensemble des domaines d'apprentissage, et non les seuls « fondamentaux » que sont le lire, écrire, compter. Toutes les disciplines concourent aux apprentissages. Les disciplines comme l'EPS, les arts, les sciences œuvrent à la construction des connaissances dans leur complexité et à leur articulation. L'interdisciplinarité et l'ouverture de l'école sur le monde permettent de mettre en relation les savoirs qui doivent être accessibles à tous. C'est bien par le biais d'une culture commune, ouverte à ces différents domaines, que l'élève apprendra à développer un esprit critique, riche des apports des autres, non pas pour juger mais pour confronter son regard à celui d'autrui et multiplier les points de vue. Il est aussi nécessaire de mettre en jeu le collectif et les dynamiques de coopération dans les apprentissages. Ce faisant, ce sont les élèves eux-mêmes qui contribuent à la culture commune.

Chacun dans sa classe peut, à son échelle, apporter une culture commune riche et stimulante pour l'apprentissage des élèves, notamment les plus en difficulté. Cependant, pour traiter de l'ensemble des domaines de l'enseignement, il est plus que jamais indispensable de pouvoir sortir du fonctionnement « un maître : une classe ». La polyvalence du maître, fondement du métier, doit s'articuler à une polyvalence d'équipe pour un accès de tous à l'enseignement de toutes les disciplines, prenant en compte l'hétérogénéité des élèves (petits groupes, décroissements, co-intervention...)

Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir disposer de temps de concertation supplémentaire, afin de pouvoir mettre les projets en œuvre et croiser les regards des différents partenaires sur les élèves, dans l'objectif d'une élévation de chacun d'entre eux vers le meilleur, et surtout vers cette envie d'apprendre indispensable à la réussite.

